



UNITES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALES

Rentrée 2011-2012

Pour valoriser vos pratiques dans les domaines :

- de la culture,
- du sport,
- de l'engagement étudiant,
- d'un milieu de travail

pensez aux UE transversales !

▪ **Qui est concerné ?**

Les UE transversales (culture, sport, engagement étudiant) sont ouvertes à tous les étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux « licence » et « master ». Les UE transversales ne sont toutefois pas proposées aux étudiants inscrits en licences professionnelles. Par ailleurs, l'UE transversale sport n'est pas ouverte aux étudiants de Staps.

L'UE transversale « Comprendre un milieu de travail » s'adresse aux étudiants de L3 exclusivement.

▪ **Les UE transversales : un caractère facultatif**

Elles revêtent un caractère facultatif. Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note d'un semestre et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens.

▪ **Ce qu'il faut savoir**

- Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.
- Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études (cursus Licence et cursus Master).
- Pendant une année d'études, deux UE transversales différentes pourront être suivies (une par semestre).
- Pendant les cinq années d'études (L+M), il sera possible de valider les trois UE transversales en respectant l'inscription à une seule UE transversale par semestre.

Est-il possible d'annuler une inscription à une UE transversale ?

Pour toute annulation au cours du semestre, vous devrez en informer par écrit le Responsable de l'UE et sa scolarité avant la fin du semestre. A défaut, vous serez déclaré « défaillant » à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

▪ Comment s'effectue la validation ?

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10 sur 20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés.

Le coefficient assorti à la note de l'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre. Pour le cas d'un semestre composé d'une majeure coefficient 2 et d'une mineure coefficient 1, le total des coefficients (trois) divisé par six donne un coefficient de 0,5 pour une UE transversale.

Il faut souligner que c'est la moyenne du semestre qui permet de valider le semestre et non les crédits ECTS.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (10/20). Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé. L'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité de gestion lors des inscriptions pédagogiques. Si le semestre a été validé, la note ne pourra pas être réutilisée même lors d'un changement d'orientation.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement ou d'un changement d'orientation. Il n'est pas organisé de 2e session pour ces UE transversales sauf cas de force majeure.

Comment s'inscrire à une UE transversale ?

Si vous choisissez de suivre une UE transversale vous devez remplir un formulaire d'inscription et le transmettre au Responsable de l'UE choisie.

Les inscriptions doivent être réalisées, sous réserve d'acceptation du Responsable de l'UE transversale, **le plus rapidement** possible et en tout état de cause avant la date limite ci-dessous :

semestre 1 : jusqu'au **18 octobre 2011**,
semestre 2 : jusqu'au **17 février 2012**.

Après ces dates, des inscriptions sont parfois encore possibles ! Rapprochez-vous des Responsables des UE.

Pour l'**UE Comprendre un milieu de travail**, les inscriptions sont possibles **avant fin décembre de l'année en cours** (dans la limite des places disponibles).

LES RESPONSABLES DES UE TRANSVERSALES

UE sport : Daniel LELEU, dleleu@u-bourgogne.fr
Renseignements / inscriptions :
Scolarité de l'UFR Staps
Sylvie ANTON, sylvie.anton@u-bourgogne.fr
Tél. : 03 80 39 67 28

UE culture : Pierre ANCET, pierre.ancet@u-bourgogne.fr
Renseignements / inscriptions :
Atheneum
centre culturel de l'Université de Bourgogne
peggy.camus@u-bourgogne
Tél. : 03 80 39 52 22

UE engagement étudiant :
Jean-François ROULOT, jean-francois.roulot@u-bourgogne.fr
Renseignements / inscriptions :
Maison de l'Etudiant
Dominique LAURET-CLERICI, dominique.lauret-clerici@u-bourgogne.fr

UE Comprendre un milieu de travail :
Renseignements / inscriptions :
Plateforme d'insertion professionnelle
Uniquement par
> **courriel** : uetransversale.milieutravail@u-bourgogne.fr
> **courrier** : Plateforme d'insertion professionnelle – Université de Bourgogne
- Maison de l'université – BP 27877 – 21078 DIJON cedex